

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada ATB Place North Tower 10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 186 Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada ATB Place North Tower 10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 1S6

Title - Sujet				
Market Analysis, Gimli Cadet Camp				
Solicitation No N° de l'invitation Date		Date		
EW038-181261/A		2017-10)-17	
Client Reference No N° de re	éférence du client			
DND-EW038-181261				
GETS Reference No N° de ré PW-\$EDM-024-11204	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME	
EDM-7-40118 (024)				
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM			Mountain Daylight	
on - le 2017-11-02			Saving Time MDT	
F.O.B F.A.B.				
		٦		
Plant-Usine: Destination		<u> </u>		
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		uyer ld - ld de l'acheteur	
Tiet, Anthony	<u> </u>		lm024	
Telephone No N° de télépho	ne		- N° de FAX	
(587) 926-1376 ()		(780) 49	07-3510	
Destination - of Goods, Service	•			
Destination - des biens, servion DEPARTMENT OF PUBLIC V		MENIT CI	EDVICES CANADA	
ATB PLACE NORTH, 5TH FL		VIENT SI	EKVICES CANADA	
10025 JASPER AVENUE				
EDMONTON				
Alberta				
T5J1S6				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address					
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone	Talanhana Na Nº da tálánhana				
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm					
(type or print)					
	Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



EDM-7-40118

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM024 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

PARTII	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
1.2 1.3	COMPTE RENDU	
PARTII	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 2.2 2.3	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS ANCIEN FONCTIONNAIRE	3
PARTII	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTII	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 4.2	PROCÉDURES D'ÉVALUATION MÉTHODE DE SÉLECTION	8 10
PARTII	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSIONATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	.11
PARTII	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ÉNONCÉ DES TRAVAUX	13 13 13 14 15 15 16
	(E « A »	
	NCÉ DES TRAVAUXEXE A	
ANNEX	(E « B »	26
_	E DE PAIEMENT	_
	(E « C »	
INST	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	27

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à Annexe « A » des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Contenu canadien

Ce besoin est limité aux produits et(ou) services canadiens.

EDM-7-40118

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM024

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels. est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Ancien fonctionnaire 2.3

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause, « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM024 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>,L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? \mathbf{Oui} () \mathbf{Non} ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (1 copies papier ou par télécopieur 1 copie)

Section II : offre financière (1 copies papier ou par télécopieur 1 copie)

Section III: attestations (1 copies papier ou par télécopieur 1 copie)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clauses du Guide des CCUA C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

À défaut de respecter toutes les exigences obligatoires ci-dessous à la date de clôture de la demande de propositions, les soumissions seront jugées non conformes et seront rejetées. Veuillez fournir un curriculum vitae afin de démontrer le respect des critères obligatoires suivants au moment de la clôture de la demande de propositions.

a) Études : Détenir une désignation d'évaluateur de Accredited Appraiser of the Canadian Institute (AACI) ou avoir une désignation équivalente d'évaluateur immobilier provenant de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (EA) et du Royal Institute of Chartered Surveyors (MRICS) ou de l'Institut canadien des évaluateurs (ICE). (Les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut canadien des évaluateurs ou de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec doivent fournir une preuve de leur accréditation.)

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Chaque soumission technique qui satisfait aux exigences obligatoires susmentionnées sera évaluée et notée conformément aux critères d'évaluation ci-dessous.

(Cote: 4=excellent, 3=très bon, 2=moyen, 1=mauvais, 0=rien)			
A. STRATÉGIQUE D'ÉVALUATION	PONDÉRATION	COTE	NOTE
Compréhension démontrée de la portée et de l'importance de l'étude et de l'énoncé de travail établis dans la DP.	2		
2. Division du projet en tâches logiques; planification et détails pour les différentes tâches à faire ainsi que création d'un horaire et d'un calendrier détaillés; estimation réaliste du temps requis pour effectuer les travaux. Détails de la portée proposée des travaux comprenant les sources d'information proposées, dont les consultants professionnels pouvant être engagés dans le projet.	4		
Score maximum possible	•	•	24
Résultat minimal acceptable			14
Points attribués			

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

Points			
B. FORMATION ET EXPÉRIENCE	PONDÉRATION	COTE	NOTE
1. Décrire brièvement l'expérience de l'évaluateur principal			
dans des projets de cette nature (minimum de deux [2]			
projets, maximum de trois [3] projets, maximum d'une			
page chacun).	5		
) 3		
 Expérience dans un (1) projet – 0 point 			
 Expérience dans deux (2) projets – 2 points 			
 Expérience dans trois (3) projets – 3 points 			
2. Brève description de l'expérience montrant que le			
titulaire possède les connaissances et l'expérience			
nécessaires en matière d'évaluation d'aéroports dans des			
marchés immobiliers de ce genre.			
 Expérience au cours des dix (10) dernières années – 1 			
point	6		
 Expérience au cours des huit (8) dernières années – 2 			
points			
 Expérience dans les cinq (5) dernières années – 3 			
points			
 Expérience dans les deux (2) dernières années – 4 points 			
Score maximum possible		<u> </u>	39
Résultat minimal acceptable			23
Points attribués			
C. ORGANISATION DU PROJET	PONDÉRATION	COTE	NOTE
1. Calendrier – calendrier et date de livraison de projets de			
rapport et de rapports finals suivant la date d'adjudication			
du marché (La note sera calculée au prorata au nombre			
de mois) :	4		
Moins de 2 mois pour la livraison du rapport final = 4			
2 mois pour la livraison du rapport final = 3			
3 mois pour la livraison du rapport final = 2			
Plus de 3 mois pour la livraison du rapport final = 1			
Score maximum possible			16
Résultat minimal acceptable			8
Points attribués			
NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES			79
NOMBRE MINIMAL DE POINTS ACCEPTABLES			45
TOTAL DES POINTS ACCORDÉS			

Chaque critère d'évaluation s'accompagne d'un chiffre (« pondération ») qui indique son importance pour la présente demande de propositions.

- Dans la partie À (Stratégie d'évaluation), pour chaque critère obligatoire, la proposition sera évaluée et un pointage lui sera assigné, allant de 0 à 4, alors que 0 signifie que la proposition ne respecte aucunement le critère et que le chiffre maximal prévu indique que la proposition respecte parfaitement le critère prévu.
- Dans la partie B (Formation et expérience) et dans la partie C (Organisation du projet), le degré auquel la proposition répond aux exigences de chaque critère sera évalué et des points seront accordés en fonction de la formation et de l'expérience.

Une cote sera établie en multipliant la pondération par la cote des notes.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a. respecter toutes les exigences de la demande de propositions;
- b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires;
- c. obtenir le minimum de points pour chacun des critères d'évaluation techniques qui sont cotés :

i. Partie A (Stratégie d'évaluation): 14/24
ii. Partie B (Formation et expérience): 23/39
iii. Partie C (Organisation du projet): 8/16

Les soumissions ne répondant pas au critère a), b) ou c) seront déclarées irrecevables. La proposition recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Exemple d'évaluation :

	Soumission 1	Soumission 2	Soumission 3
Spécification de rendement minimum et obligatoire	Échec	La soumission satisfait à toutes les exigences	La soumission satisfait à toutes les exigences
Critères cotés	-	70/100	85/100
Prix total évalué le plus bas	-	30 000 \$	35 000 \$
Prix par point	-	30 000 \$/70 = 428,57 \$	35 000 \$/85 = 411,76 \$
La soumission 3 serait la soumission recommandée pour adjudication			

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

Clause du *Guide des CCUA* A3050T (2014-11-27) Définition du contenu canadien.

5.2.3.2 Études et expérience

Clause du Guide des CCUA A3010T (2010-08-16) Études et expérience

Id de l'acheteur - Buyer ID
EDM024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010C</u> (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2018.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Anthony Tiet

Titre: Agent d'Approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Région de l'ouest

Adresse: 5e étage Tour, ATB Place Tower, 10025 avenue Jasper, Edmonton, AB T5J 1S6

Téléphone : 587-926-1376 Télécopieur : 780-497-3510

Courriel: anthony.tiet@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

(Pour être nommé dans l'offre à commandes)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :		
Titre : Organisation :		
Adresse :		
Téléphone :		
Télécopieur :		
Courriel:		
Numéro d'entreprise – approvisionner	ment (NEA) :	
O O Dividuation massation de ma		_ •

6.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « B », selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.7.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.7.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7.4 Clauses du Guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes C0710C (2007-11-30), Vérification du temps et du prix contractuel

6.7.5 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.8 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9.2 Clauses du Guide des CCUA

A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010C</u> (2016-04-04), Conditions générales services (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) Annexe « B », Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du ______ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le ______ » ou « , modifiée le ______ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

6.12 Clauses du Guide des CCUA

A7017C (2008-05-12), Remplacement d'individus spécifiques

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B9028C (2007-05-25), Accès aux installations et à l'équipement

G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Description

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a besoin d'un rapport d'analyse du marché (RAM) pour estimer la juste valeur locative du camp de cadets de Gimli en vue d'un renouvellement de bail. Le ministère de la Défense nationale (MDN) a conclu trois contrats de location avec la municipalité rurale (MR) de Gimli et deux autres avec Lake Agassiz Marine Ltd. Quatre de ces contrats de location sont des ententes d'occupation après terme et nécessitent la négociation de nouveaux contrats.

Le RAM vise à estimer les taux de location ou d'utilisation actuels du marché pour les cinq propriétés en question. Les durées analysées doivent être de cinq ans pour toutes les propriétés louées. S'il n'existe pas de données comparables, on utilise des loyers fondés sur d'autres utilisations.

L'analyse servira à faciliter la nouvelle négociation des baux pour différentes propriétés de l'aéroport de Gimli. L'analyse de la valeur locative marchande fournira une estimation des taux de location de zones d'atterrissage aux fins de la négociation des renouvellements de location.

2. Renseignement sur la propriété

Liste des contrats de location et des propriétés

Bail	Bailleur	Description de la propriété
1	MR de Gimli	Centre d'instruction d'été des cadets de Gimli
2	MR de Gimli	Cuvette de gravillon
3	MR de Gimli	Aérodrome et piste
4	Lake Agassiz Marine	Mess des officiers
5	Lake Agassiz Marine	Hangar

Numéro de rôle de perception, description légale et adresse de chaque immeuble

Rôle	Description légale	Adresse municipale	Commentaires
188622.001	2-53687	208, avenue Dunlop	Imm. 4 – Centre d'instruction de Gimli
188622.001	2-53687	218A, chemin Tudor	Imm. 7 et 9 – Hébergement
188622.001	2-53687	218B, chemin Tudor	Imm. 5 – Centre réc.
188622.001	2-53687	218C, chemin Tudor	Imm. 6 – Remorque
188622.001	2-53687	218D, chemin Tudor	Imm. 8 – Cabine du commandant
188631.000	9-4-23733	219, avenue Dunlop	Imm. 3 – Immeuble Dunlop

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

3. Renseignements généraux

L'aéroport du parc industriel de Gimli se situe à 3,2 kilomètres à l'ouest de la ville de Gimli et il fait partie de la municipalité régionale de Gimli. La MR de Gimli est l'administratrice juridique de la ville et de la région environnante.

L'aéroport de Gimli est désormais un aéroport civil et il est utilisé par l'escadron de bombardiers à eau du gouvernement du Manitoba, l'École de pilotage des cadets de Gimli, deux écoles de pilotage privées et l'escadron de sauvetage du MDN de la 17e Escadre Winnipeg.

Les terrains visés par l'examen ont un zonage de parc industriel « MP » ou de développement de l'aviation « AD ».

3.1 Centre d'instruction d'été des cadets

Le camp est ouvert de juin à août tous les ans et il comprend plusieurs immeubles sur place pour soutenir le programme. Il reçoit jusqu'à 100 employés adultes à temps plein et 150 cadets pour suivre une formation annuelle durant les trois mois estivaux de juin, juillet et août. Le site loué se trouve à l'aéroport du parc industriel de Gimli, et les lieux loués pour la détermination de la juste valeur locative comprennent les terres, les pistes, les aires de trafic, les accotements et les installations diverses. L'annexe A comprend une carte de l'aéroport du parc industriel de Gimli et des différents immeubles. Ces immeubles comprennent ce qui suit :

l'immeuble 3	Immeuble Dunlop	987,72 m ² ;
l'immeuble 4	Centre d'instruction de Gimli	1 358,85 m ² ;
l'immeuble 5	Centre réc.	230,71 m ² ;
l'immeuble 6	Remorque	99,15 m ² ;
l'immeuble 7	Hébergement	68,02 m ² ;
l'immeuble 8	Cabine du commandant	124,87 m ² ;
l'immeuble 9	Hébergement	65,87 m ² .

Le bail indiquera que les lieux ci-dessus seront occupés pour une période de trois mois par année, soit du 1^{er} juin au 31 août.

3.2 Cuvette de gravillon

La zone louée correspond au terrain avec la tour de contrôle de l'aéroport et elle a une superficie d'environ 26,0 hectares. Le bail sera en vigueur toute l'année et il servira à la tenue de cours d'instruction en parachutisme par des techniciens en recherche et sauvetage. Le Centre d'instruction dote exclusivement en personnel un service consultatif d'aéroport hébergé dans l'ancien immeuble de la tour de contrôle de l'aéroport durant les mois estivaux de juin, juillet et août. Les neuf autres mois de l'année, l'aéroport de Gimli est exploité en tant qu'aérodrome non contrôlé suivant la réglementation de Transports Canada.

3.3 Piste de l'aérodrome

La zone louée correspond à un terrain vacant seulement et elle a une superficie d'environ 35,5 hectares. Le bail porte sur une utilisation non exclusive de la piste 15/33 de l'aéroport pour l'instruction d'équipages militaires en vue d'opérations de recherche et sauvetage. Le bail serait également en vigueur toute l'année.

3.4 Immeuble du mess des officiers

Cet immeuble a été construit en 1961, et son adresse municipale est le 261, rue Anson. L'immeuble n'est pas isolé. Il a été acheté en décembre 2015 par Lake Agassiz Marine Ltd. et il doit être démoli. Toutefois, l'immeuble satisfait aux exigences d'occupation saisonnière du MDN pour trois mois par année, tout comme le camp des cadets du 1er juin au 31 août chaque année.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

On demandera un rapport sur l'état de l'immeuble afin de connaître les travaux d'entretien requis et les coûts de réparation dont il faudra tenir compte lors de la négociation du bail, selon le principe de recouvrement des coûts.

La superficie totale de l'immeuble est de 334 mètres carrés, mais le bail ne portera que sur la partie sud donnée à bail de l'immeuble, qui mesure 209 mètres carrés ou 2 250 pieds carrés.

3.5 Hangar

Cet immeuble est une installation d'entretien d'aéronefs qui est en service continu à l'année et qui est dotée en personnel militaire à temps plein pour entretenir une flotte de 23 aéronefs. Le hangar est utilisé toute l'année pour diverses activités d'instruction et il mesure 3 450 mètres carrés.

Les coordonnées servant à accéder aux propriétés en question seront données lors de l'attribution du contrat ainsi que dans les exemplaires des contrats existants.

4. Région de Gimli – Contrats et détails de l'utilisation

4.1 Camp d'été du Centre d'entraînement de vol des cadets de Gimli

L'Unité régionale de soutien aux cadets est l'unité d'appartenance. L'ancien titre des activités annuelles tenues à Gimli était l'» École régionale de vol à voile ». Ce titre a été remplacé vers 2014 par « Centre d'entraînement de vol des cadets de Gimli » (CEVC Gimli). On compte au camp 92 employés adultes à temps plein et 140 cadets (environ 70 cadets inscrits au programme de vol qui dure six semaines et environ 70 cadets inscrits au programme BATA [école de formation au sol, aérodynamique, astronomie, entretien d'aéronefs] qui comprend deux programmes consécutifs de trois semaines).

Propriétaire : Municipalité rurale de Gimli (Manitoba)

Durée de l'entente : Expiration le 31 août 2016 – Actuellement, entente d'occupation après terme avec location au mois.

4.2 Cuvette de gravillon

La cuvette de gravillon est utilisée par le 435^e Escadron, de la 17^e Escadre. Elle est utilisée pendant la majeure partie du printemps, de l'été et de l'automne. La cuvette de gravillon n'est utilisée pour aucune activité des cadets.

Locateur : Municipalité rurale de Gimli (Manitoba) Durée de l'entente : Du 1^{er} août 2015 au 30 juin 2016

4.3 Aérodrome et piste

Le 435e Escadron, l'école de navigation 402 et les aéronefs de Southport utilisent la piste et les installations de l'aéroport de Gimli tout au long de l'année, mais ne sont pas reliés aux activités du programme de vol à voile. [Les aéronefs de l'École régionale de vol à voile utilisent les pistes et les pistes en herbe à longueur d'année, la majorité des activités ayant lieu d'avril à octobre (dans le cadre du bail du Centre d'entraînement en vol des cadets de Gimli)]. Plus de 8 000 mouvements aériens sont effectués chaque année dans le cadre du programme d'entraînement au vol des cadets à l'aéroport de Gimli. Le Centre d'entraînement en vol des cadets de Gimli offre exclusivement un service consultatif aéroportuaire situé dans l'ancien bâtiment de la tour de contrôle de l'aéroport, de juin à août chaque année. Le reste de l'année, l'aéroport de Gimli fonctionne comme un aérodrome non contrôlé selon les règlements de Transports Canada.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Locateur : Municipalité rurale de Gimli (Manitoba)

Durée de l'entente : Du 1er juillet 2011 au 30 juin 2016

4.4 Hangar

Le hangar est une installation d'entretien d'aéronefs à temps plein, à longueur d'année, qui emploie 9 militaires à plein temps assurant l'entretien d'une flotte de 23 appareils. Dans le cadre des programmes de cadets de l'Unité régionale de soutien aux cadets (URSC) du Nord-Ouest et des cours de formation du personnel militaire de l'URSC, le hangar est utilisé pendant toute l'année pour diverses activités. Pendant les vacances d'été, de juin à août, 92 militaires adultes et 140 cadets utilisent le hangar pour divers cours d'été et activités. L'entraînement militaire du personnel de la Réserve militaire ainsi que la formation du 435° Escadron SAR EX et de la 38° Brigade ont lieu en partie à Gimli. Ces services sont payés séparément.

Locateur : Lake Agassiz Marine Ltd.

Durée de l'entente : Du 1er juin 2015 au 31 mai 2020

4.5 Mess des officiers

Utilisation saisonnière annuelle quotidienne, de juin à août. Fournit un service de mess à 92 adultes et aux invités de passage.

Locateur : Lake Agassiz Marine Ltd.

Durée de l'entente : Du 1er juin 2012 au 31 août 2017

5. Exigences de l'évaluation :

Le produit livrable doit être conforme aux lignes directrices en matière d'évaluation 1B5 de SPAC, que l'on peut trouver à l'adresse http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/vltn/1b5-fra.html.

Le rapport doit également être conforme aux Normes uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada de l'Institut canadien des évaluateurs.

La date d'entrée en vigueur correspondra à la date d'inspection pour les baux visés par des ententes d'occupation après terme. Une estimation actuelle et prospective quant à la date de renouvellement du bail existant est requise.

L'évaluation tiendra compte de la juste valeur locative pour le terrain et les améliorations, comme cela est décrit dans le mandat. Cette évaluation prendra uniquement en compte la juste valeur locative et pourrait être exprimée sous la forme d'une fourchette de valeurs dans un sommaire.

Les propriétés énumérées séparément ci-dessus en tant que cuvette de gravillon et piste d'aérodrome peuvent être combinées pour refléter une valeur locative pour l'ensemble de la parcelle de terrain et la tour de contrôle de l'aéroport, puisque ces propriétés sont adjacentes et ne sont pas des parcelles de terre distinctes avec titre de propriété.

Un rapport provisoire pour l'examen de la conformité aux lignes directrices 1B5 doit être soumis avant la livraison du rapport final.

Une copie papier et une copie numérique au format PDF sont reguises.

EDM-7-40118

ANNEXE A

Carte de l'aéroport du parc industriel de Gimli



File No. - N° du dossier $EDM\mbox{-}7\mbox{-}40118$

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$



Mess - C

Aerodrome Runway - D / Pea Gravel Bowl - E

Cadet Flying Training Centre - B





Miscellaneous Plan for Representation purposes ONLY.
Not for distribution.
NOT TO SCALE





Gimli Area Agreements

ID Name	Location	Area (M ²)
1	Hangar	3450.25
1H	Hazmat Shed	3.91
2	Dunlop Building - East Half	536.91
3	Gimli Training Centre	1358.85
4	Rec Centre & Mess	453.86
5	Cadet Trailer	98.13
6	Cadet Trailer	98.13
7	Cabin	124.87
	Mass	334.05







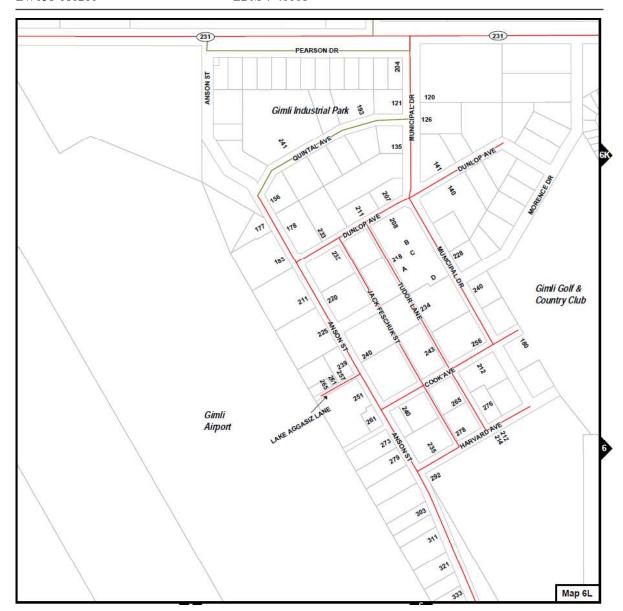
Miscellaneous Plan for Representation Purposes ONLY.
Not for distribution.
NOT TO SCALE

File No. - N° du dossier $EDM\mbox{-}7\mbox{-}40118$

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$



Miscellaneous Plan for Representation Purposes ONLY.
Not for distribution.
NOT TO SCALE



N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

- Les prix doivent rester fermes pendant toute la durée du contrat.
- Les prix comprennent TOUS les coûts liés à l'exécution des travaux (y compris notamment, mais non exclusivement : la main-d'œuvre, l'équipement, le carburant, les matériaux, les déplacements, le logement, etc.) et sont fermes pour la durée du contrat.
- Tous les produits et rapports sont livrés selon la condition de livraison FAB.
- Les prix proposés ne comprennent pas les taxes applicables. Toutefois, les taxes applicables seront ajoutées séparément sur toute facture émise en vertu du contrat.

Article	Description	Unité	Prix fixe (\$ CA)
1	Prix de lot ferme pour les services d'évaluation comme définis dans l'énoncé des travaux – Annexe A	1 ensemble	\$
	\$		

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40118

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM024 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « C »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire	accepte d'être	e payé au moye	n de l'un des	instruments	de paiement	électronique
suivants :						

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)